



Marché public de service n° 18 045 83400 PC

**Création d'une ombrière sur l'île de Port-Cros
Mission partielle de maîtrise d'oeuvre
BET Structure Bois**

**Procédure adaptée (MAPA) selon l'article 27
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maitre d'ouvrage - PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères, octobre 2018
Le présent document contient 8 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et principales abréviations utilisées.....	3
Nature et portée du présent document.....	3
Objet du marché.....	3
Type de marché et procédure.....	3
Décomposition de la mission.....	3
Démarrage des prestations.....	4
Délai d'exécution.....	4
Désignation du comptable assignataire.....	4
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	4
Condition de participation.....	4
Groupement.....	4
Visite des lieux	5
Validité de l'offre	5
Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation.....	5
Présentation des offres.....	5
Jugement des offres.....	6
Conditions de remise des offres.....	6
Négociation.....	7
Variantes	7
Modification du marché – Clauses de réexamen.....	7
Avenant – décision de poursuivre.....	7
Clauses de force majeure.....	7
Renseignements complémentaires.....	8

Les candidats pourront trouver tous les renseignements utiles sur le site internet du Parc national à l'adresse www.portcros-parcnational.fr

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à compter du 1er mai 2017. (Arrêté du 27 mars 2017).

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargée de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et principales abréviations utilisées

Documents de références

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- C.C.T.G. PI : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- C.C.A.G. PI : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Ordonnance du 23 juillet 2015.

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Principales abréviations utilisées

DCOE Dossier de Consultation des Opérateurs économiques

DPGF Décomposition du prix global et forfaitaire

PLACE Plate-forme des Achats de l'État

COPIL Comité de Pilotage

Nature et portée du présent document

Le présent Document de Consultation des Opérateurs Économiques (DCOE) regroupe dans ses différents articles le règlement de la consultation (RC), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et l'acte d'engagement.

Lui est annexée la déclaration sur l'honneur.

Objet du marché

La consultation concerne une mission partielle de maîtrise d'œuvre destinée à un bureau d'étude technique spécialisé dans la structure bois pour la conception et le suivi de la réalisation d'une ombrière sur l'île de Port-Cros.

Ce projet est réalisé en collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille Luminy.

Code CPV : 73113000-5 Service de conseil en étude d'ingénierie.

Type de marché et procédure

Marché unique de service, de prestations intellectuelles, passé selon la procédure dite adaptée (MAPA) conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Article 12 : le marché n'est pas alloté pour des raisons de cohérence d'actions.

Décomposition de la mission

La prestation comprend plusieurs éléments de mission et livrables associés, définis au C.C.T.P.

Démarrage des prestations

A titre indicatif, la mission est dépendante de la réalisation du projet dans son ensemble, y compris les délais non connus à ce jour, liés à l'exécution des travaux par les entreprises.

La mission démarrera dès sa notification, compte-tenu du partenariat en cours avec l'École Nationale d'Architecture de Marseille, qui a débuté en septembre 2018.

Délai d'exécution

La lettre de notification du marché pourra valoir ordre de service pour le démarrage des prestations et des délais qui lui sont rattachés.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution du marché (préparation, prestations, livrables..).

Ce délai n'inclut pas ceux qui seront nécessaires à la maîtrise d'ouvrage pour la validation des différentes étapes définies dans la mission.

Le délai d'exécution de la mission est dépendant de la réalisation du projet, y compris les délais non connus à ce jour, liés à l'exécution des travaux par les entreprises. Toutefois, certaines étapes clés dans le planning général de l'opération sont précisées :

- le délai souhaité concernant la phase de stabilité et du dimensionnement est de 15 jours,
- le délai souhaité concernant la phase DCE est de 15 jours,
- le délai souhaité concernant l'analyse des offres est de 8 jours,
- le suivi du chantier est dépendant du ou des marchés de travaux et se fera aux étapes importantes de l'exécution.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des prestations. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national de Port-Cros est : Madame Chantal BOUTEILLE
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de
Montpellier
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Le candidat doit répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 51 I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'art. 44 du décret du 27 mars 2016.

Il ne doit pas être en situation lui interdisant de soumissionner selon les conditions de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le marché sera exécuté par un opérateur économique justifiant de sa capacité à mener à bien les prestations citées en objet, détaillées et définies au C.C.T.P.

Compétences

Le candidat joindra à l'appui de sa candidature un mémoire de présentation de ses compétences dans le domaine de la construction en bois, et plus particulièrement dans la valorisation des bois locaux.

Des références de participation, en tant que formateur, à des sessions de formation d'étudiants ou de formation continue seront appréciées.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire. Cependant, le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation

Publicité

La présente consultation est publiée sur le profil d'acheteur du Parc national de Port-Cros, <http://www.portcrosparcnational.fr/>, "Marchés Publics", ainsi que sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Conditions de retrait du DCOE

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires durant la consultation seront mis en ligne sur cette plate-forme. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Présentation des offres

Dans le cadre de notre démarche de développement durable et dans un souci d'économie des ressources, nous demandons que les offres proposées sous format papier (dossier de consultation, annexes, mémoire technique et tous documents administratifs), soient en mode recto/verso, agrafées, sans film plastique ni reliure.

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature :

Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants) (1 pour l'ensemble des lots)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)(à fournir pour chacun des lots) (ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

- Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités professionnelles, permettant la réalisation des prestations. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou références de prestations en lien avec le présent marché.

- Références et moyens : le prestataire fournira une présentation champs de compétences, moyens humains, une liste des références des prestations similaires de moins de trois ans. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

2 / Projet de marché comprenant :

- Le présent DCOE et ses annexes dûment remplis, datés et signés
 - Les *curriculum vitae* des personnes qui participeront à la mission
 - Les moyens matériels affectés à ce marché
 - Un bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire établi par le candidat, indiquant le montant de chacune des phases de la mission, la répartition entre les membres du groupement dans le cas d'une équipe pluridisciplinaire, ainsi que le prix unitaire d'une journée d'accompagnement
 - Dans le cas de sous-traitance, le montant que le candidat entend sous-traiter
 - Un mémoire justificatif spécifique à ce marché, dans lequel apparaîtront l'organisation, les moyens mis en œuvre pour la bonne exécution des prestations définies dans ce document- notamment CV de la/des personne(s) affectée(s) à l'exécution de cette mission- la méthodologie détaillée et enfin, les délais, avec une présentation d'un calendrier prévisionnel.
 - R.I.B.
- En cas de sous-traitance,**
- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions des articles 134 à 137 du décret du 25 mars 2016.
 - Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.
- En cas de co-traitance,**
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations sociales et fiscales de moins de six mois.

Art. 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 : Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, selon les critères et leur pondération respective ci-dessous :

- 40 % pour le prix
- 60 % valeur du mémoire spécifique détaillant l'organisation (les qualifications et expérience de l'équipe dédiée à la réalisation de l'étude), la méthodologie, les moyens mis en œuvre pour assurer les délais.

Conditions de remise des offres

Date et heure limites de remise des offres : **13/11/2018 à 12:00 h**

Les offres peuvent être remises sous format papier, ou déposées électroniquement, selon les conditions ci-dessous :

a/ Remise par voie papier, à l'adresse :

Monsieur Marc Duncombe, Directeur du Parc national de Port-Cros
181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220
83406 Hyères Cedex

Sous enveloppe cachetée contenant l'ensemble des pièces, (offre et candidature), portant la mention, "ne pas ouvrir", et la référence de la consultation :

- Soit, contre récépissé, au secrétariat du Parc national de Port-Cros
- Soit, par la poste, par courrier RAR.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

b/ Présentation par voie électronique :

Les dossiers peuvent être déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, avant ces mêmes date et heure limites.

2.8.1 Copie de sauvegarde de l'offre

Dans le cas d'une transmission des offres par voie électronique, il est demandé IMPERATIVEMENT l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Cet envoi se fera dans les mêmes conditions de transmission et à la même adresse que les offres format papier, soit avant le **13/11/2018 à 12h00**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB..). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Article 43 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux à ses besoins. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

Modification du marché – Clauses de réexamen

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications du marché en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon les articles 139 et 140 du décret 2016-360.

Clauses de réexamen - Champ d'application et nature des modifications envisageables :

- Prestations supplémentaires, prestations complémentaires
- Sujétions techniques imprévues
- Report de la date de démarrage, de la durée des prestations

Conditions dans lesquelles il peut en être fait usage

. Par avenant.

Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

Clauses de force majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l'exécution du marché.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le marché sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution du contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, les Parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification du contrat.

Renseignements complémentaires

- Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.
- Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)